

De : CGT DES TERRITORIAUX PAU PYRENEE

Envoyé : vendredi 10 juillet 2015 00:07

À : Secrétariat SMTD; France 3 Pau; France bleu Béarn; Pyrénées presse; Sud-ouest

Objet : de nouvelles formes d'action envisagées à Sevignacq

Une nouvelle journée de grève a eu lieu au centre de tri de Sevignacq.

Des discussions ont à nouveau eu lieu avec le 3ème Vice Président, et le Directeur du SMTD.

(celles-ci ne sauraient occulter l'absence de négociation préalable, pourtant prévues par la réglementation).

Elles n'ont apporté aucun élément nouveau.

Certains agents seraient susceptibles de se voir confier, à titre précaire, des missions d'ambassadeurs de tri à la Communauté d'Agglomération de PAU - il s'agit d'une piste avancée le 23 mai par .. un représentant de la CGT.

Des entretiens, qualifiés de "bilan de compétence" seraient en cours de programmation auprès du Directeur Général des Services de l'Agglo.

Mais aucun engagement de recrutement statutaire des agents dont l'activité au centre de tri est prolongée.

Pas de solution de reclassement pour l'ensemble des agents.

Aussi les agents sont-ils décidés à maintenir la pression et à poursuivre leur mouvement sous des formes appropriées.

lire sur notre site :<http://territoriauxpau.reference-syndicale.fr/2015/07/sevignacq-la-mobilisation-ne-faiblit-pas/>

De : "Secrétariat SMTD

date mer. 15/07/2015 17:35 (GMT +02:00)

À : CGT DES TERRITORIAUX PAU PYRENEE; France 3 Pau; France bleu Béarn; Pyrénées presse; Sud-ouest

Objet : réponse de Mme Sémaivoine, présidente du SMTD

Mesdames, messieurs,

J'ai pris connaissance de votre mail du 10 juillet dernier adressé au SMTD, annonçant de la décision de votre syndicat de "maintenir la pression et poursuivre le mouvement sous des formes appropriées".

Bien évidemment il en sera comme vous le déciderez. Cela étant, comme vous n'êtes pas basés ni élus au SMTD, je crois utile de vous rappeler certains points qui auront pu vous échapper et de corriger des affirmations erronées aussi bien dans votre mail que sur votre site internet :

Pour commencer, vous évoquez une réunion en date du ☐23 mai☐ à la suite de laquelle je n'aurais, selon vous, plus donné aucune nouvelle... Pourtant souvenez-vous que c'est le **23 JUIN, autrement dit il y a trois semaines seulement** que, de ma propre initiative et comme promis lors de ma **précédente rencontre avec le personnel tenue en janvier 2015**, que je suis venue à Sévignacq rencontrer les agents non-titulaires. D'ailleurs c'est ce même jour à cette même réunion que j'ai bien voulu tolérer la présence de représentants CGT non-élus.

Ensuite, voici un petit rappel de quelques actions engagées en soutien des personnels en fin de CDD :

En interne, nous avons proposé plusieurs postes à pourvoir :

- un poste au centre d'enfouissement de Précilhon qui reste non pourvu,
- un poste pour la pesée : ce poste est en cours de nomination ce qui permettra de proposer un autre poste au tri,
- un poste pour le remplacement de la comptable au Siège.

En externe :

- 5 postes d'ambassadeurs de tri à la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées sont à pourvoir ; à ce jour trois candidatures se sont présentées, elles vont faire l'objet d'entretiens de recrutement,
- j'ai mobilisé également tous nos prestataires et délégataires ; c'est ainsi que Béarn Environnement à Lescar m'a fait part d'un recrutement : nous avons affiché l'annonce au centre de tri, à ma connaissance aucune candidature ne s'est présentée à ce jour.
- le 21 avril j'ai écrit personnellement à tous les présidents des EPCI adhérents du SMTD pour leur demander de penser prioritairement aux agents non-titulaires du SMTD dans leurs futurs recrutements,
- enfin, j'ai demandé à la DRH de la Communauté d'agglomération de Pau de recevoir tous les agents en fin de contrat qui le souhaitent, et ce à partir du 15 juillet ; ces rendez-vous permettront de valider l'adéquation des profils à d'éventuels postes disponibles, dans l'immédiat ou plus tard.

S'agissant maintenant des agents qui seront gardés, leur titularisation interviendra systématiquement lorsque la réglementation le permettra. Car vous savez bien qu'il est impossible de titulariser une personne sur un poste "occupé" par une personne en longue maladie ou en disponibilité. Ce sont les seules exceptions et cela a été expliqué à plusieurs reprises aux agents vacataires : il s'agit non pas d'un manque de volonté mais d'une question règlementaire.

Enfin sachez bien que tous ces éléments ont bien été expliqués aux agents, à plusieurs reprises, et font partie de notre démarche de suivi et de concertation. Comme l'a rappelé en mon nom M. Jean-Christophe Rhaut, vice-président du SMTD délégué aux Ressources humaines et Administration : tant pour le personnel que pour ses représentants syndicaux, la porte de la discussion a toujours été ouverte et le restera.

Je compte sur votre vigilance pour relayer ces informations avec exactitude et éventuellement pour rectifier les erreurs de communication.

Avec mes remerciements pour votre bienveillante attention, je vous prie d'agréer, Mesdames Messieurs, mes salutations distinguées.

Monique Sémavoine
Présidente du SMTD

Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est
Hôtel de France
2 Bis place Royale
64000 Pau
www.smttd.info



De : CGT DES TERRITORIAUX PAU PYRENEE

Envoyé : jeudi 16 juillet 2015 12:54

À : Secrétariat SMTD; France 3 Pau; France bleu Béarn; Pyrénées presse; Sud-ouest

Madame la Présidente,

Nous avons le plaisir d'accuser réception de votre réponse.

Comme vous nous le demandez, nous avons dès réception corrigé la date de la réunion à laquelle vous aviez convié les agents, réunion qui s'est effectivement tenue le 23 Juin.

Et nous vous donnons acte que vous y avez accepté (toléré ?) la présence de représentants syndicaux CGT extérieurs à l'entreprise SMTD, ce à quoi vous n'étiez pas légalement tenue.

Mais surtout, nous apprécions qu'une réponse écrite et argumentée permette de concrétiser les engagements que vous avez pris, et de mesurer le chemin restant à parcourir pour trouver une issue à ce conflit.

Cela ne modifie en rien notre appréciation sur le fond du dossier dont vous avez hérité avec les changements intervenus en 2014 : la puissance publique n'a pas anticipé les changements induits par les nouvelles modalités de tri.

Au contraire, les prérogatives de puissance publique (et notamment la durée des CDD, exorbitante du droit commun) ont été utilisés pour maintenir dans la précarité plus du quart de l'effectif de l'institution.

Certains agents se voient ainsi "remerciés" après 5 ans de bons et loyaux services.

Notre revendication est donc, comme au premier jour, la recherche d'une solution d'emploi pérenne pour chacun des agents en contrat à durée déterminée, et la titularisation des agents dont le maintien dans l'effectif est acté.

C'est dans cet esprit, et compte tenu de l'inaction criante des représentants du personnel élus en décembre dernier, que les agents se sont tournés vers la CGT, comme nous vous l'annoncions par courrier du 11 juin, courrier auquel vous avez répondu le 23 juin.

(Ce courrier nous a été remis lors du dépôt du préavis de grève le 25 juin).

La situation créée par le manque d'anticipation des décideurs du SMTD rend indispensable un haut niveau de prise en charge. Aussi les personnels ont ils très mal vécu l'absence, lors de leurs deux jours de grève, de tout représentant de l'agglomération, qui représente à elle seule la moitié de la population couverte par le SMTD. Ce qui motive notre interpellation.

Vous énoncez certaines mesures prises et annoncées au personnel. Dont acte.

S'agissant des remplacements en interne, comme d'ailleurs du poste à pourvoir à l'incinérateur de Lescar, il s'agit clairement du minimum que les agents étaient en droit d'attendre.

L'anticipation aurait d'ailleurs sans doute permis de lever les obstacles, notamment en termes de formation, qui subsistent pour obtenir l'adéquation entre les propositions et les possibilités des agents.

En ce qui concerne les démarches entreprises auprès des EPCI adhérents du SMTD, force est de constater que ces collectivités et leurs responsables privilégient une "pression pour faire baisser le coût du traitement" (votre courrier du 23 juin) plutôt que la recherche de solutions. Nous entendons dénoncer publiquement cette attitude irrespectueuse des salariés.

Enfin, en ce qui concerne les prestataires et délégataires que vous entendez "mobiliser", permettez nous de penser que la recherche de solutions en régie directe pourrait les inciter à mieux entendre votre demande.

Il va de soi que seul un investissement direct de votre part, en qualité de présidente du SMTD et de 1ère vice Présidente de la Communauté d'Agglomération, est susceptible de faire aboutir ces démarches, ce qui explique notre interpellation directe.

Par ailleurs, nous nous inscrivons en faux contre l'affirmation selon laquelle la titularisation des agents se heurterait à une difficulté d'ordre réglementaire.

Tout d'abord parce que, à notre connaissance, seuls deux emplois seraient occupés par des contractuels pour pallier l'absence d'agents en longue maladie ou en disponibilité de courte durée. Et même dans ces conditions, il n'existe aucune contre indication à la création d'emplois permanents destinés à faire face aux absences momentanées (formation, maladie, accidents du travail, récupérations, disponibilité, autres absences diverses). Cette pratique courante dans la fonction publique de "titulaires remplaçants", si elle n'est pas forcément aisée à mettre en œuvre face à la diversité des emplois, permet d'assurer la nécessaire continuité du Service Public. Elle permet ainsi de respecter l'esprit et la lettre de la Loi 2012-347 du 12 mars 2012.

Pour conclure, nous vous donnons acte que les éléments que vous évoquez ont bien été exposés aux agents, et que le dialogue n'a jamais été rompu.

Nous sommes donc tout disposés à prendre note des nouvelles avancées que votre investissement devrait permettre, et nous vous adressons, dans cette attente, nos sincères salutations.

Pour le Bureau
Raymond Guggenheim